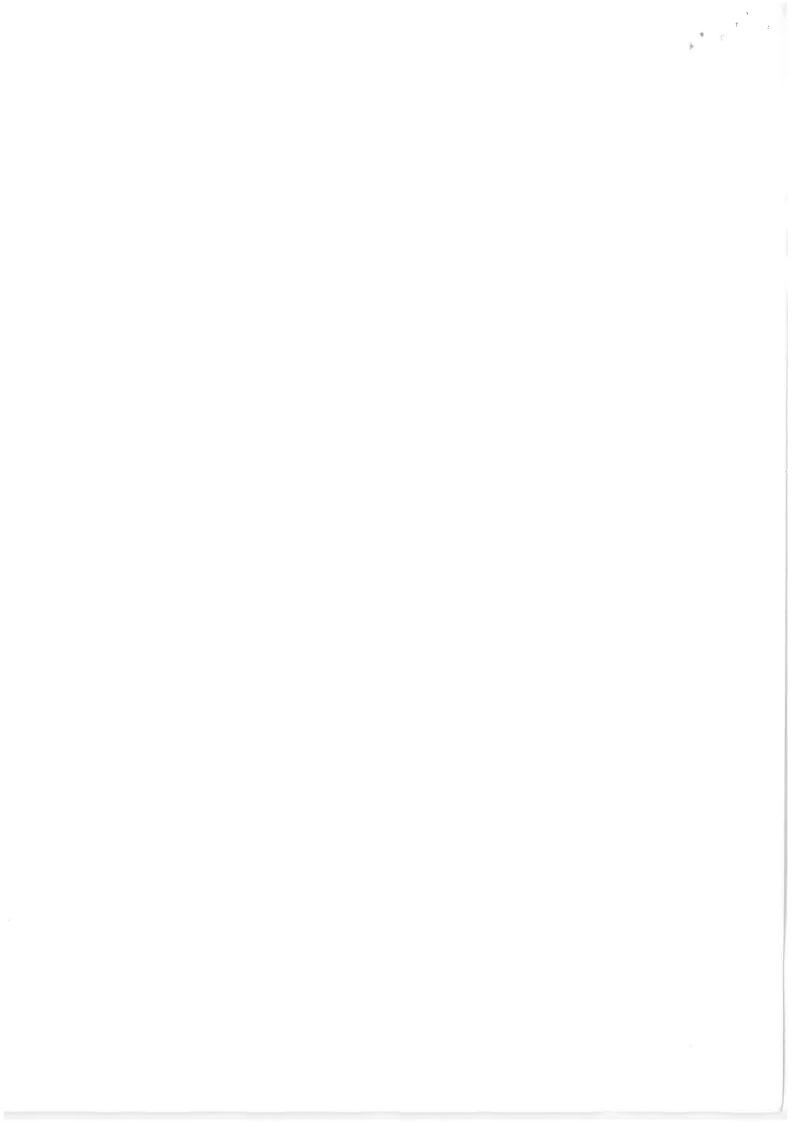
Commune de BOUJAN-SUR-LIBRON



Demande Examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



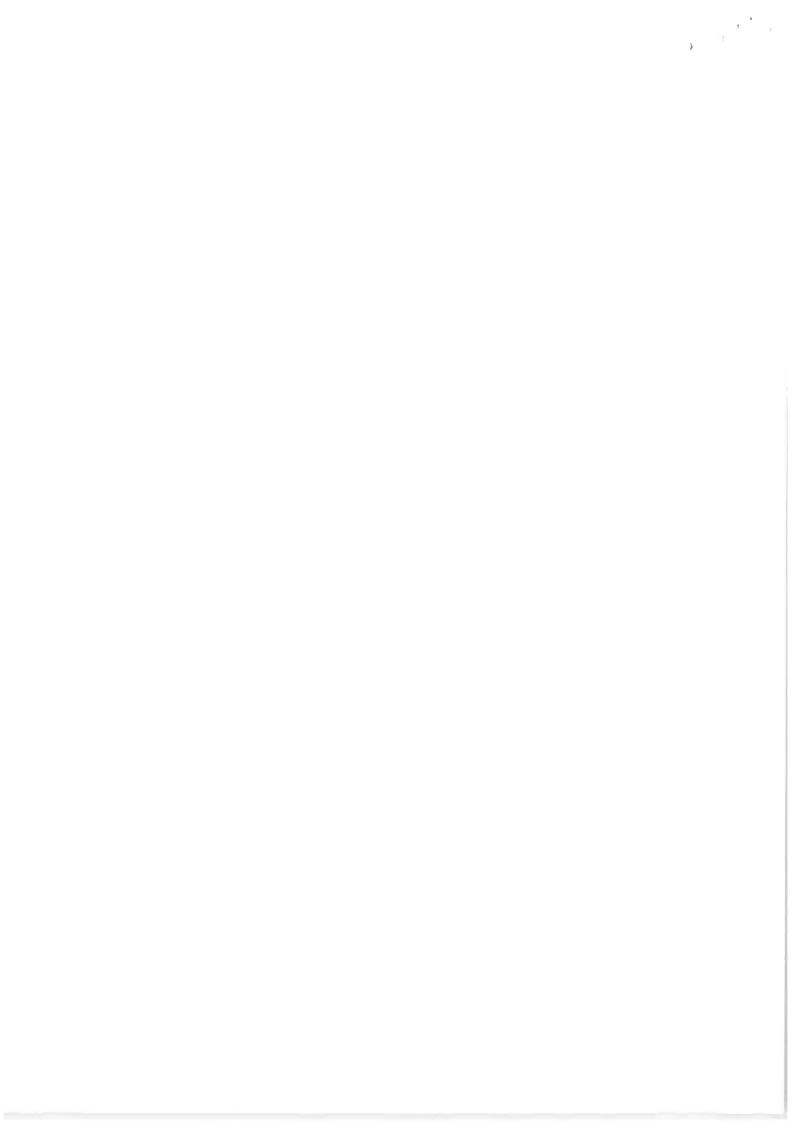
ANNEXES OBLIGATOIRES



SOMMAIRE

- Annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » non publiée
- 2 Extrait des Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU Document opposable depuis septembre 2013 :
 - Le contexte : photos et vue aérienne
 - La nature du sol et les enjeux environnementaux :
 - → photos et plan de la physionomie des habitats
 - Les orientations d'Aménagement du quartier durable :
 - → nombre et type de logements, aspect et traitement architectural
 - Prescriptions:
 - → objectifs généraux
 - → aspect énergétique
 - → gestion écologique des eaux
 - -> gestion des déchets
 - → énergies renouvelables
 - → ...
 - Plan de l'OAP
 - Tableau de la programmation du secteur
- Annexe 6 : Analyse des enjeux écologiques et impacts attendus sur la faune et la flore

Etude établie par le CBE Cabinet BARBANSON Environnement



4

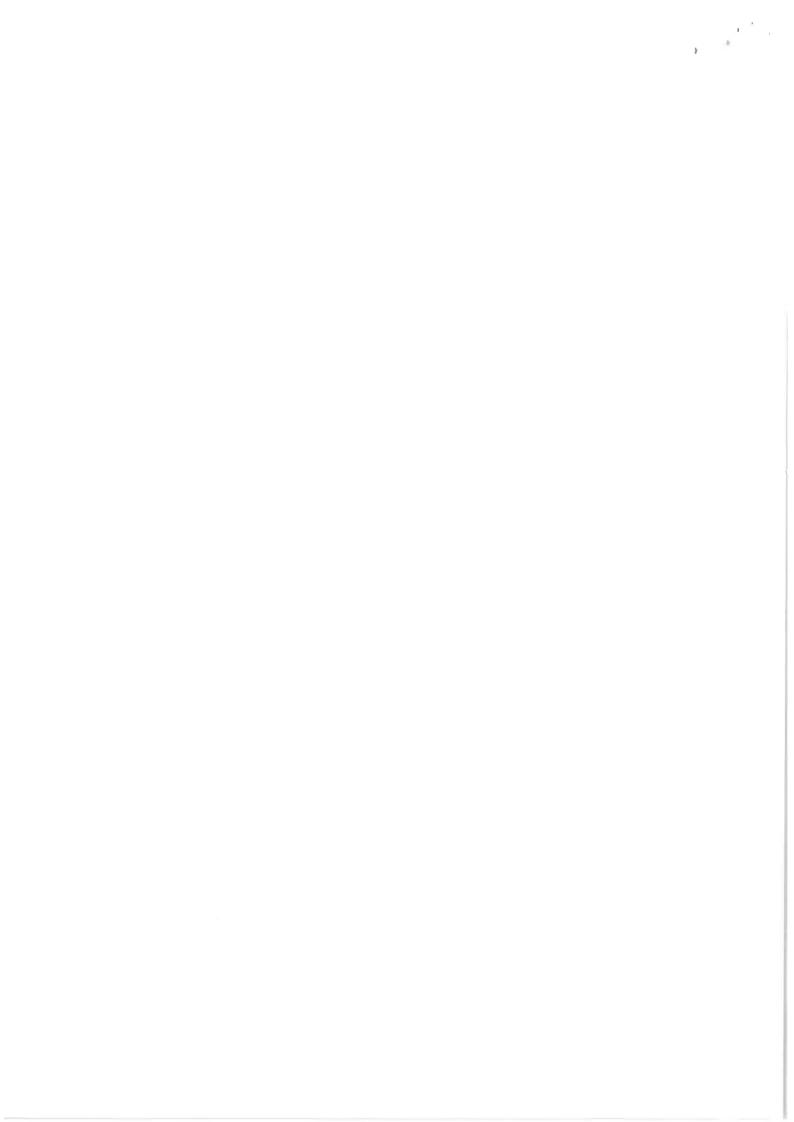
Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur AU1

Contexte

Les prises de vue



BETU | Les Orientations d'Aménagement et de Programmation



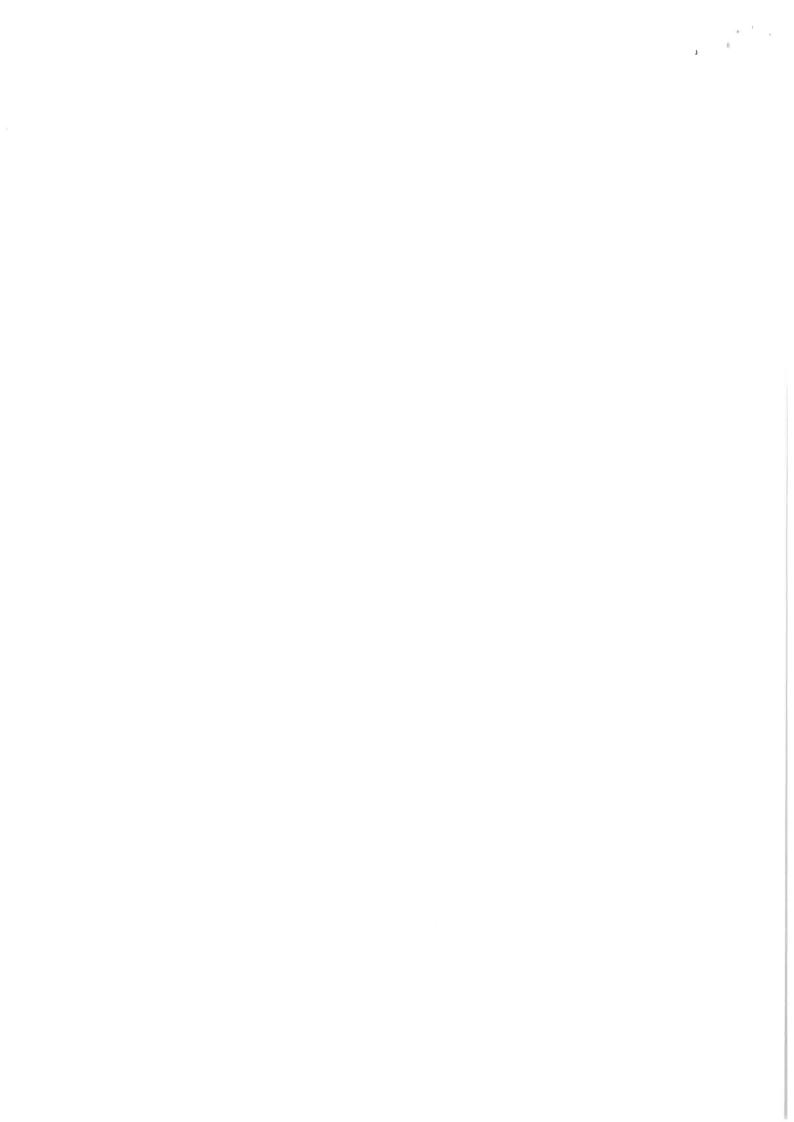








BETU | Les Orientations d'Aménagement et de Programmation



Le site est entièrement composé de vignes. On note la présence d'arbre en bordure de la limite communale. De plus, un fossé coupe la zone perpendiculairement.

Il s'agit de l'exutoire du bassin de rétention. Il s'agit de terre à bonne valeur agronomique en raison d'une capacité de rétention importante



Les enjeux environnementaux

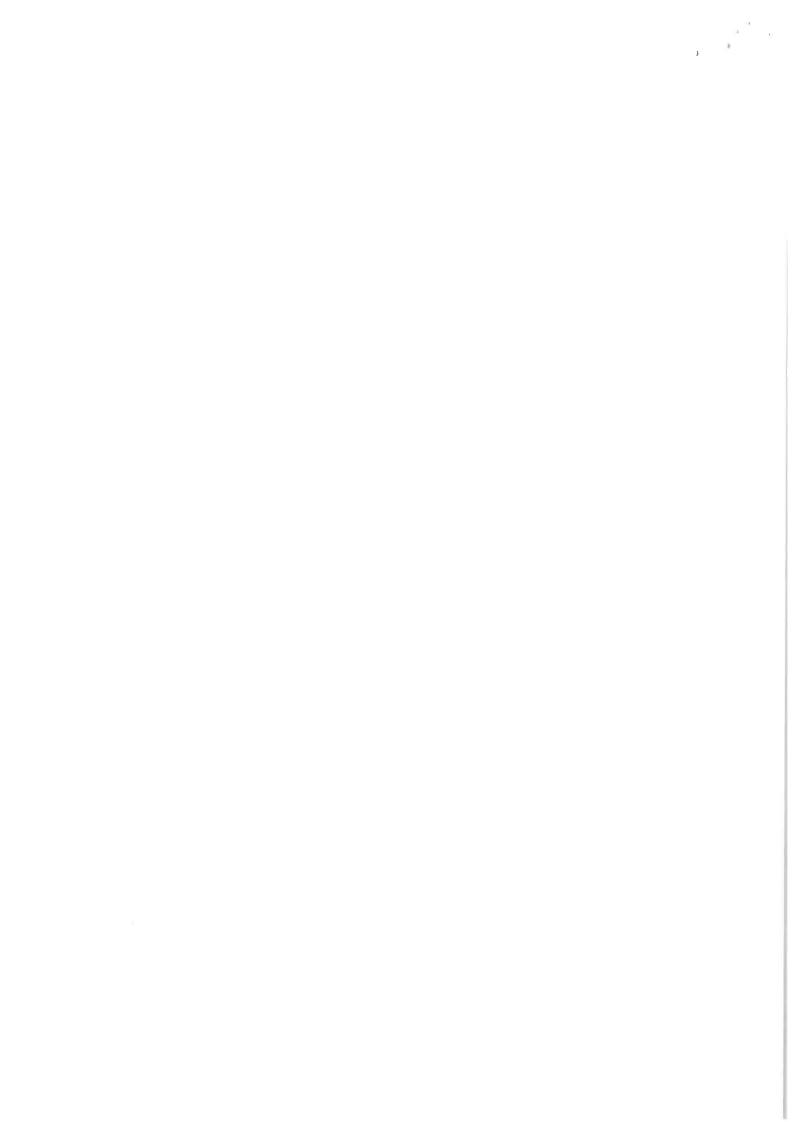
Le site n'est pas concerné par un site « natura 2000 » ou une ZNIEFF. A proximité, on relève la ripisylves du Libron. De plus, le site est bordé d'arbres intéressants notamment d'un grand chêne marquant la limite communale.

Une expertise écologique a été menée sur ce secteur: elle est annexée au rapport de présentation du PLU. Elle a dégagé un enjeu au niveau de la vasque servant d'habitat de reproduction pour plusieurs espèces d'amphibiens et le fossé qui rend cette dernière fonctionnelle.



BETU | Les Orientations d'Aménagement et de Programmation





Les Orientations d'Aménagement du quartier durable

NOMBRE ET TYPE DE LOGEMENTS

- Si les futures maisons sont en ordre discontinu, il faut une largeur minimale d'environ 12 m. Elles devront pourvoir être mitoyenne afin d'économiser l'espace constructible.
 - Si les maisons sont en bande, il faut une largeur minimale d'environ 9 m.
- La zone peut également contenir des logements collectifs. Cela permettrait de réaliser des logements locatifs (aidés ou non).
 - La zone devra comporter obligatoirement 25 % minimum de logements sociaux.
- La mixité des formes bâties permettra une mixité sociale et une économie de l'espace conformément aux exigences des lois SRU, UH et Grenelle.
 - Il n'est pas exclu de mixer des logements collectifs et des logements individuels.

ASPECT ET TRAITEMENT ARCHITECTURAL

Les bâtiments pourront s'implanter en bande le long de la voie créée. Ce nouveau front bâti finalisera la nouvelle façade urbaine nord de Boujan sur Libron car le reste du territoire est inondable. Une attention particulière devra être portée à la perception des futures constructions depuis la plaine du Libron.

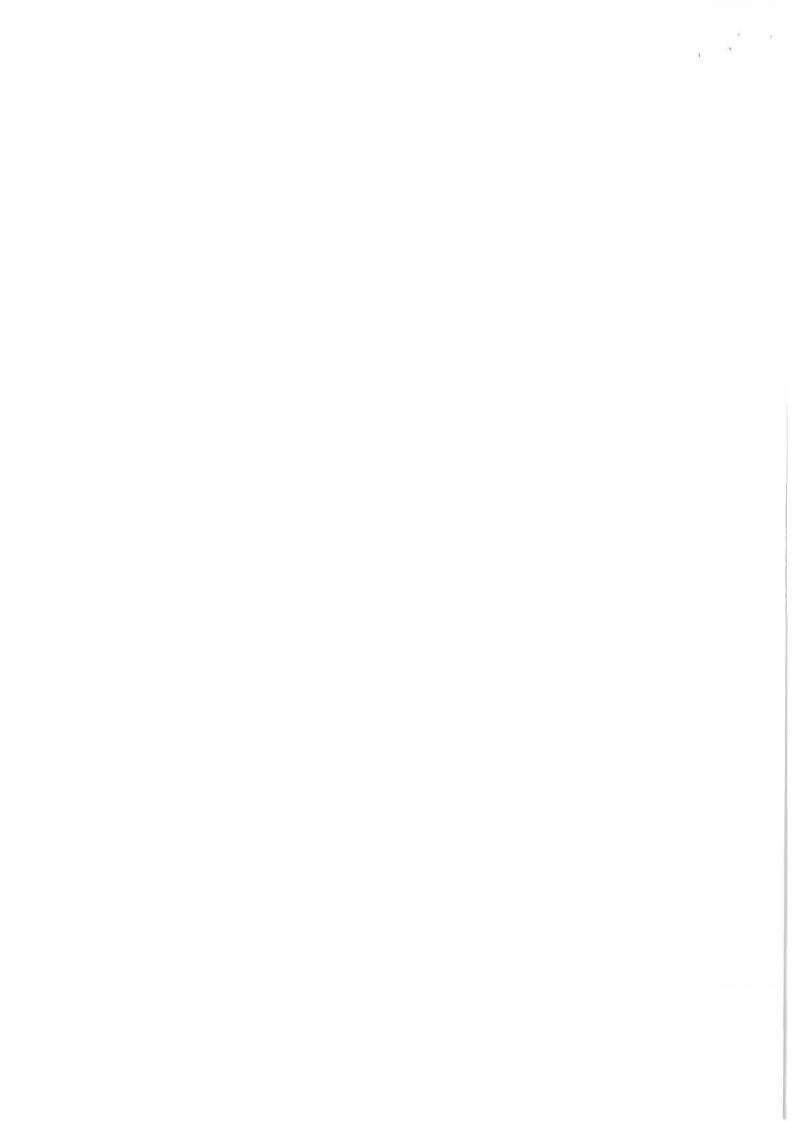
L'opération d'aménagement devra par conséquent offrir une structuration paysagère et architecturale forte qui participera au renforcement de la façade du village, et à créer une limite d'urbanisation clairement définie.

Eviter des styles disparates pour permettre une homogénéité. Si les constructions sont des projets individuels, il faut éviter la juxtaposition de styles traditionnels et contemporains.

Toutefois, le secteur étant situé sur le versant nord de la plaine du Libron, les constructions devront pourvoir s'orienter en direction de l'ouest et du sud afin de bénéficier d'un maximum d'ensoleillement et une vue sur le village.

En raison de la forme allongée de la zone, l'aménagement de toit terrasses sur le garage permettrait de bénéficier d'un espace extérieur ensoleillé et préservé du vent du nord.

Les jardins familiaux pourront constituer une interface entre la ville et l'espace agricole de la vallée du Libron ; une forme d'usage compatible avec le caractère inondable de la zone.

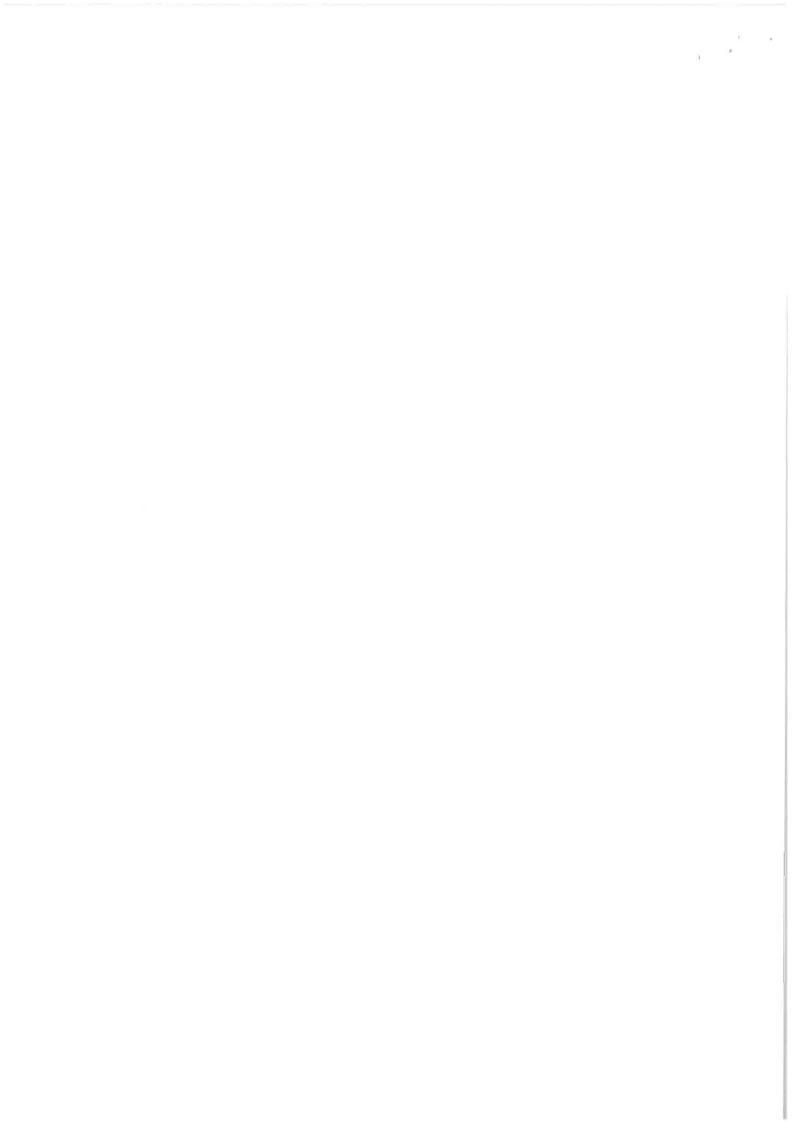


VERS UN QUARTIER DURABLE

L'extension urbaine prendra en compte les contraintes environnementales (orientation, exposition au bruit, au vent....) pour offrir à la population un cadre de vie de qualité. La construction du Quartier vise à la fois des économies d'énergie et de matériaux, une meilleure gestion de l'eau, une mobilité diversifiée douce, une meilleure qualité de vie faisant la part belle à la nature en ville. Cet espace de vie - lieu de socialisation et d'échange – doit permettre l'émergence et la promotion de modes de vie durables, plus équitables. Le quartier peut être un levier important caractérisé par la mixité sociale et fonctionnelle entrainant l'adéquation avec la demande et les enjeux locaux. La proposition de modèles alternatifs pour impulser une modification des comportements et de mode de vie est une clé d'entrée majeure dans le développement durable.

OBJECTIFS GENERAUX :

- Développer l'offre de logements en particulier en termes de logement locatif social,
- » Intégrer les exigences Haute qualité environnementale H.Q.E. et Bâtiments Basse Consommation B.B.C. dans une approche environnementale de l'urbanisme (AEU),
- » Prévoir la localisation du programme d'habitat en rapport avec le système de transport en commun, ce qui permettra de mieux contenir la place de l'automobile, et l'articuler aux équipements publics et au maillage de déplacements doux,
 - Associer les riverains, les (futurs) habitants,
- » Promouvoir un quartier bien inséré dans son environnement naturel et le paysage agricole,
 - » Promouvoir des circuits-courts en lien avec les producteurs locaux,
 - Création de jardins partagés.



PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR L'ORIENTATION D'AMENAGEMENT

La sobriété énergétique,

devront répondre à de faibles besoins énergétiques, via des sources d'énergies renouvelables (solaire, géothermie, éolien, réseau de chaleur). Les systèmes de chauffage collectifs seront développés dans la L'orientation des bâtiments doit être judicieusement réfléchie dans le but de tirer parti de l'ensoleillement passif, de profiter de la circulation de l'air et d'éviter les ombres portées. Les bâtiments, très bien isolés,

La gestion écologique des eaux

Les eaux pluviales feront l'objet d'un traitement alternatif : elles seront récupérées et stockées, puis réutilisées pour des usages extérieurs (arrosage) ou intérieurs non alimentaires (toilettes, lave-linge). Lorsque l'eau n'est pas récupérée, de vastes espaces paysagers seront prévus dans le quartier afin de favoriser l'infiltration directement sur place, au plus proche du cycle naturel de l'eau, et ainsi réduire les débits rejetés

Réduire et trier les déchets

La mise à disposition d'emplacements réservés dans les immeubles et/ou les espaces publics favorise le tri sélectif des déchets. Cette mesure nécessite une sensibilisation des habitants et usagers. La réduction des quantités de déchets et leur tri sont aussi un enjeu fort dans la gestion des chantiers.

Valoriser les déchets à la source grâce au recyclage

Le compostage des déchets organiques en pied d'immeuble permet de réduire la quantité de dèchets collectés et de les valoriser sous forme de terreau. Grâce à ces procédés, les déchets sont transformés en matière première utilisable pour fertiliser les sols ou pour alimenter en biogaz des chaudières, des cuisinières, des véhicules collectifs au gaz.

Construire des bâtiments économes en énergie et en ressources

L'organisation des façades et des bâtiments doit tirer profit des orientations : utilisation de l'énergie passive (et gratuite) du soleil par de larges ouvertures au sud, et protection au nord grâce à de petites ouvertures. Le coût de l'énergie achetée en est réduit d'autant. Les logements traversants ou à double exposition seront privilégiés pour leur confort (ensoleillement, ventilation naturelle, vues....). L'isolation des logements est renforcée. Ils atteignent ainsi des performances énergétiques fortes et doivent viser d'ores et déjà au minimum le label « Bâtiment basse consommation » (BBC) qui sera la norme en 2012. La réduction des consommations d'eau par des systèmes hydro-économes et la réutilisation de l'eau de pluie sont aussi recherchées. Un affichage des consommations permet de sensibiliser les habitants du

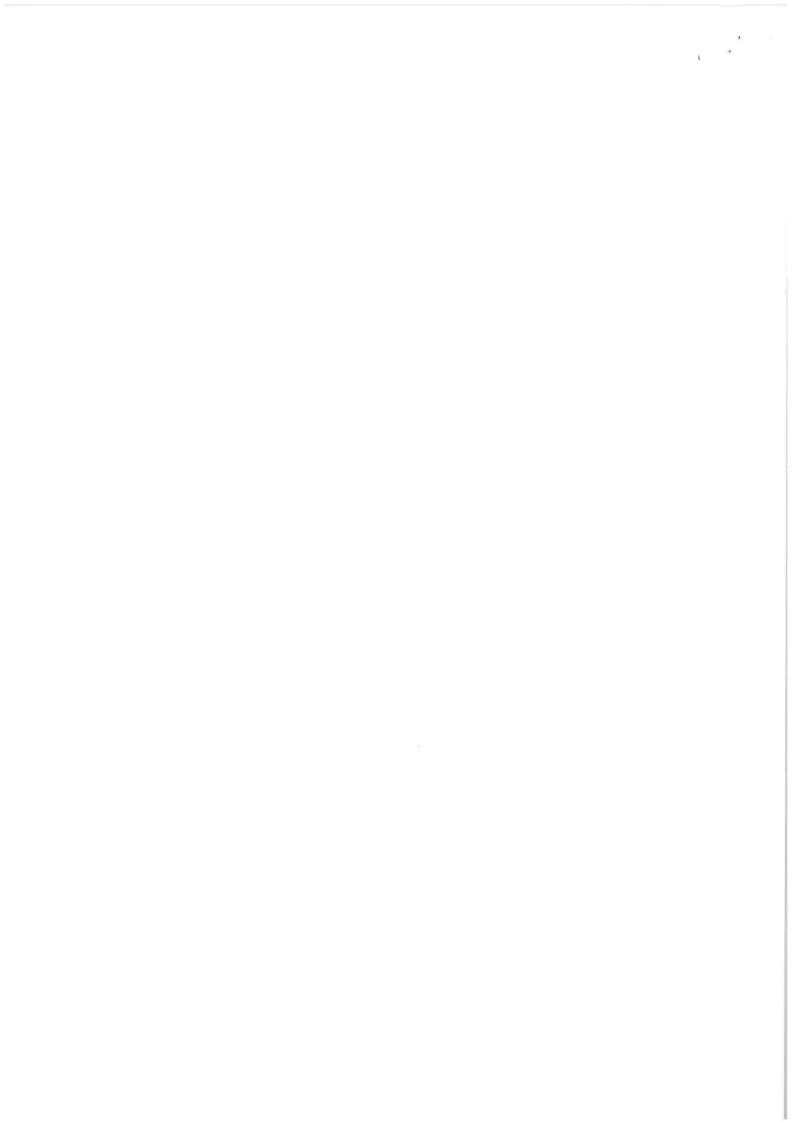
Vers des bâtiments producteurs d'énergie grâce aux énergies renouvelables

Les bâtiments très sobres en énergie doivent couvrir leurs besoins prioritairement, ou exclusivement, via les énergies renouvelables (solaire, bois ou biomasse, géothermie, éolien). Certains bâtiments expérimentaux, dits « passifs » ou à « énergie positive », produisent autant ou plus d'énergie qu'ils n'en consomment grâce à une isolation renforcée et au surdimensionnement des installations de production

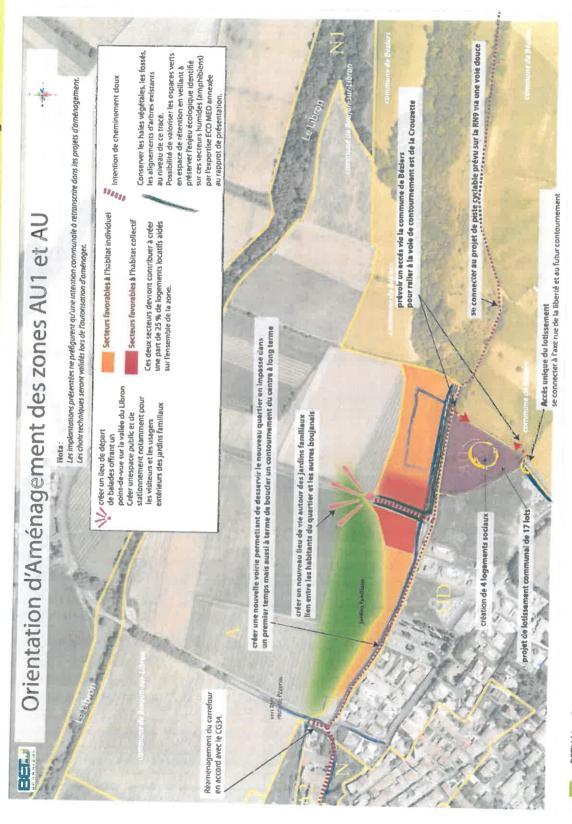
Construire de manière saine et respectueuse de la planète

Les aménagements et les constructions intègrent de préférence des matériaux respectueux de la santé des ouvriers et des futurs occupants, et à l'impact réduit sur l'environnement (« éco-matériaux », matériaux recyclés, issus du site, d'origine, renouvelable ...) et de provenance locale. La ventilation, très performante, permet en outre d'assurer une bonne qualité de l'air intérieur.

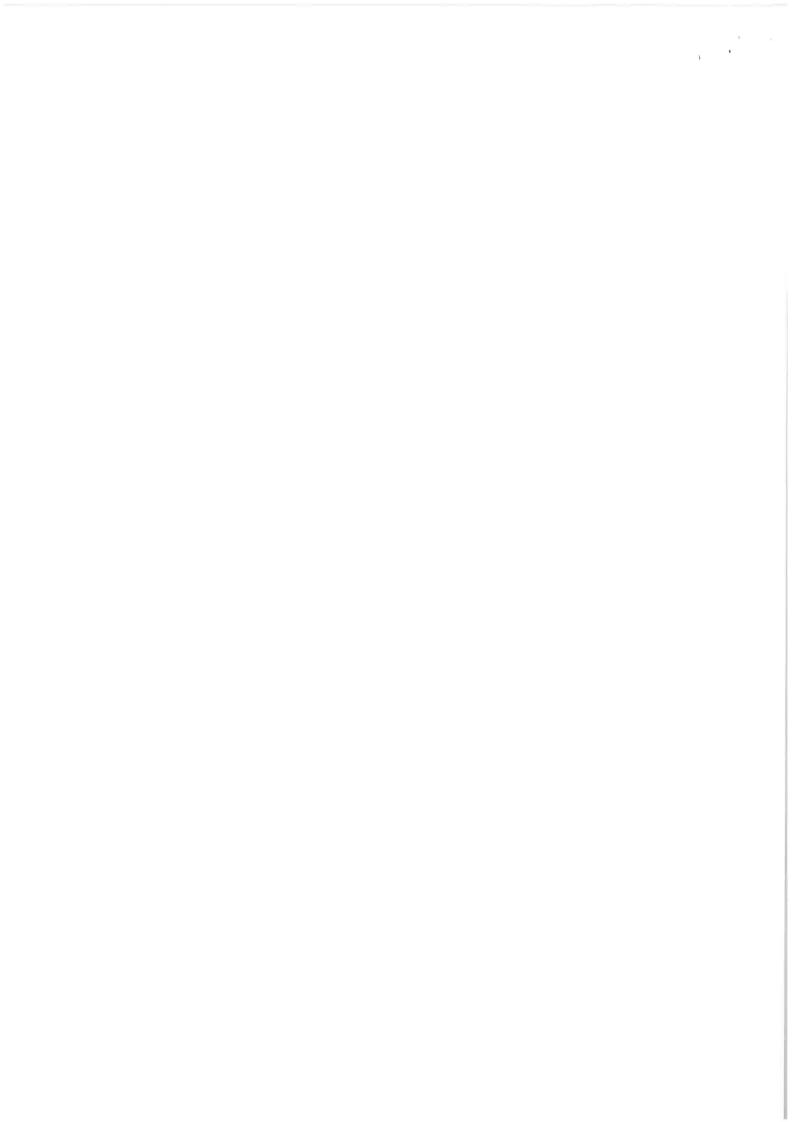




Principes d'organisation des secteurs AU et AU1 à valider lors de l'autorisation d'aménager

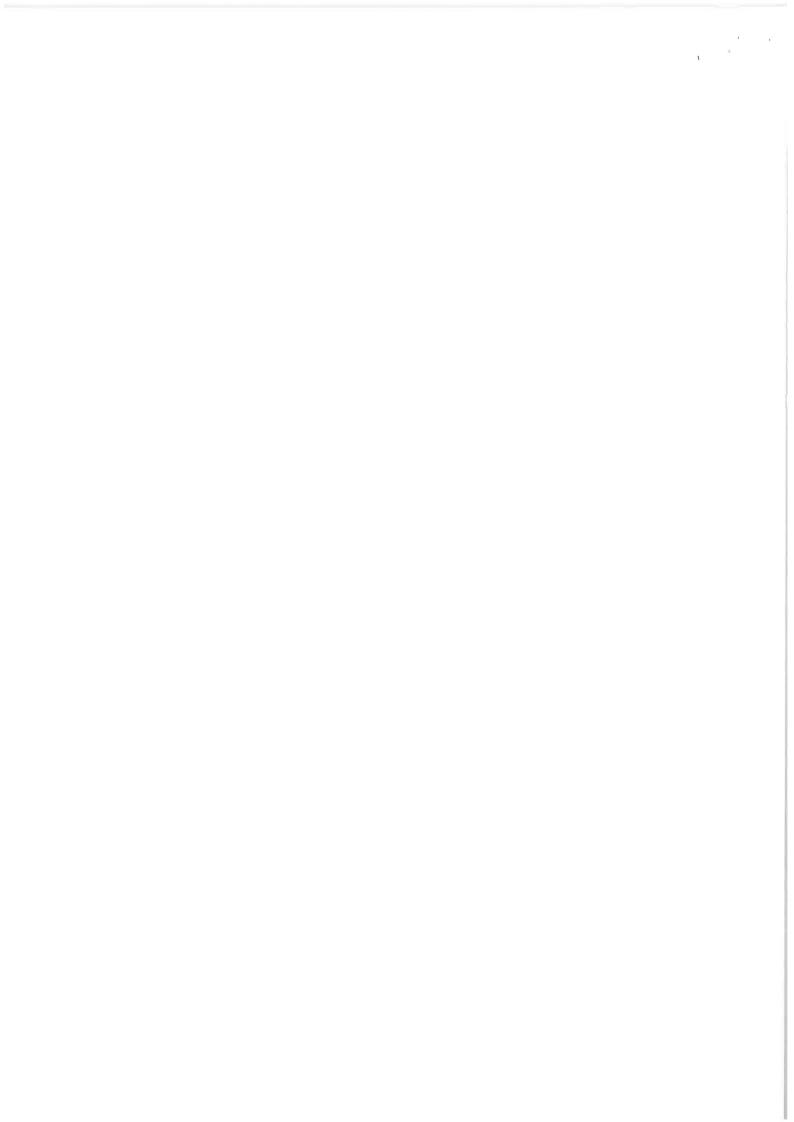


BETU | Les Orientations d'Aménagement et de Programmation



Nombre d'habitants estimé	*		325	of ha sur l'ensemble ur collectif en R+2 ou de e de 60 log / ha)	88
	3.1 ha	2.2 ha	130 logements	Densité minimale de 33 log / ha sur l'ensemble du secteur Variable : en cas de logement collectif en R+2 ou de logement individuel (moyenne de 60 log / ha)	Soit 33 logements environ
	surface	70 % = surface cessible potentielle	Nombre de logement potentiel	Densité (nombre de logements minimum / surface cessible potentielle)	Dont 25 % minimum de logements sociaux

BETU | Les Orientations d'Aménagement et de Programmation



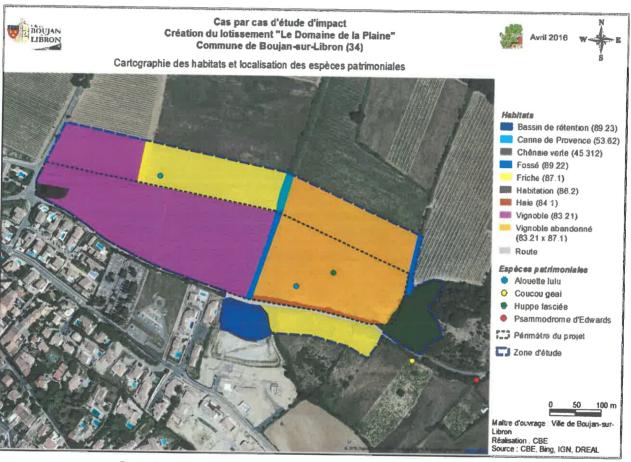
Annexe 6



CBE S.A.R.L.
Cabinet Barbanson Environnement
176 Avenue de la Royale
Zone Artisanale "Les Cousteliers"
34160 CASTRIES
Tel: 04.99.63.01.84 / Fax: 04.99.23.06 15

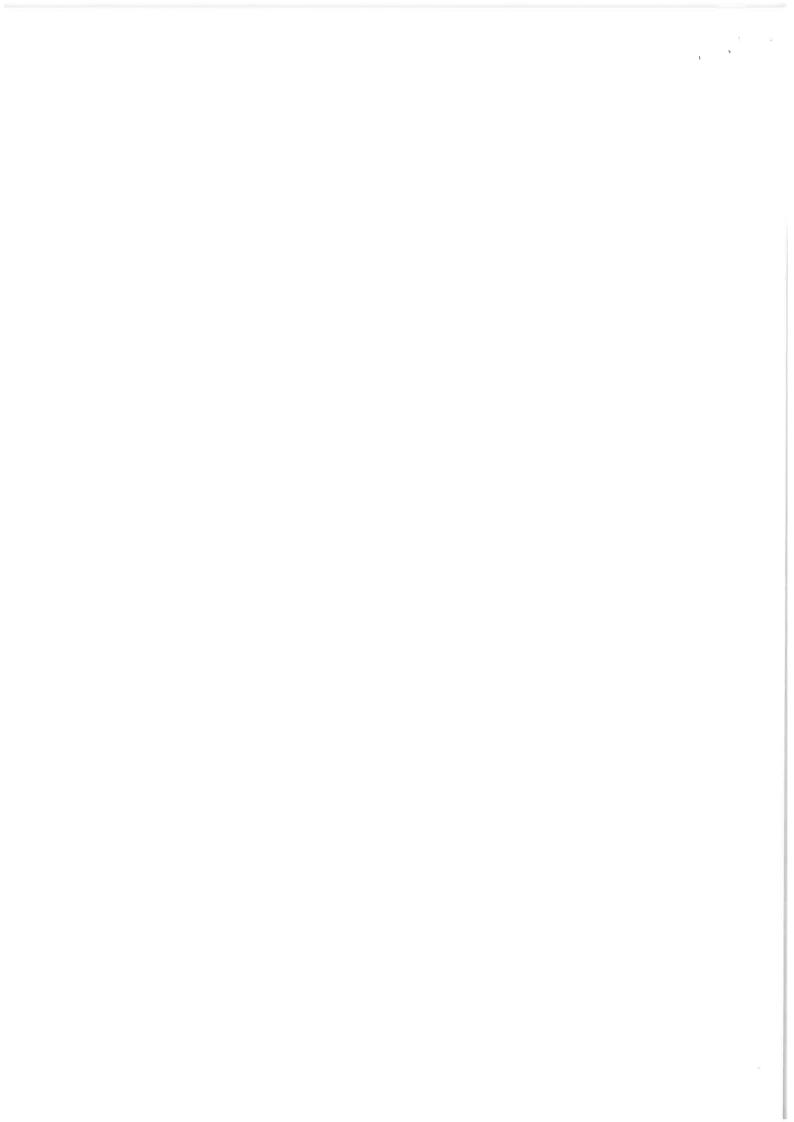
cbe@barbanson-environnement.fr

Analyse des enjeux écologiques et impacts attendus sur la faune et la flore



Carte 1 : cartographie des habitats et localisation d'espèces patrimoniales

Le projet engendrera la destruction de 5,5 ha de **milieux agricoles**: vignobles peu intensifs (83.21), un vignoble abandonné (83.21 x 87.1), une friche (87.1) et un fossé (89.22). Ces milieux peuvent être utilisés par un cortège d'espèces assez diversifié. Les espèces floristiques et faunistiques observées et attendues restent, cependant, globalement communes à très communes localement et non particulièrement menacées. A noter toutefois la présence d'une plante messicole peu commune, le Fumeterre en épi *Platycapnos spicata*. Cette espèce, associée à une certaine diversité floristique atteste le caractère extensif des vignobles inventoriés. Le vignoble concerné par le projet est par ailleurs susceptible d'être utilisé comme site de reproduction par l'Alouette lulu *Lullula arborea* (plusieurs contacts sur zone). D'autres parts, il peut servir de secteur d'alimentation pour d'autres espèces d'oiseaux patrimoniaux se reproduisant à proximité (Coucou geai *Clamator glandarius* et Huppe fasciée *Upupa epops* notamment).



Signalons que les friches d'intérêt pour l'alimentation de ces espèces sont relativement fréquentes localement. Seuls des enjeux faibles sont attribués à ces milieux agricoles.

Le **talus** matérialisant la limite sud du projet (bord du chemin communal) présente ponctuellement des murets apparents pouvant être utilisés par des reptiles communs tels que la Couleuvre de Montpellier *Malpolon monspessulanus* et le Lézard des murailles *Podarcis muralis*. Le vignoble, pourvu d'une végétation herbacée assez riche et donc d'une biomasse entomique importante, constituerait alors une zone de chasse d'intérêt pour ces reptiles.

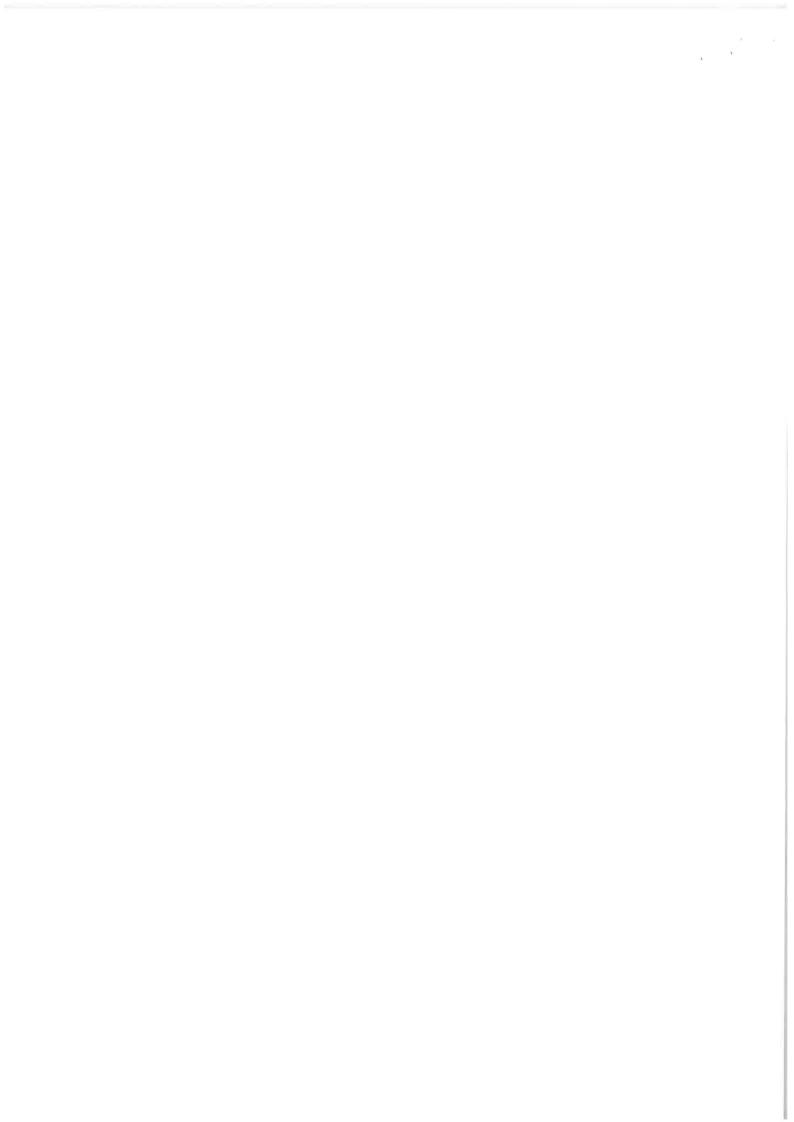
Deux linéaires arbustifs à arborés sont présents sur l'emprise du projet. Le premier traverse le projet en son centre selon un axe nord-sud et est essentiellement composé de ronciers (considéré comme fossé dans la carte d'habitat précédente). Le second longe le chemin communal en bordure sud, cartographié en haie (84.1). Il possède quelques essences arborées (Frêne à feuilles étroites par exemple) mais est surtout dominé par des essences arbustives. Ces linéaires peuvent être le siège de la reproduction et peuvent servir de refuge pour des espèces animales communes, notamment d'oiseaux (Fauvette mélanocéphale, Rossignol philomèle...) et de reptiles (Lézard vert...).

Le linéaire arbustif central longe un **fossé** (89.22) temporairement en eau (uniquement après les fortes pluies) dans lequel se reproduisent quelques espèces d'amphibiens communes et peu menacées (Crapaud calamite *Bufo calamita* et Pélodyte ponctué *Pelodytes punctatus*, données EcoMed 2013). Ce fossé se prolonge au nord par une formation dense de Canne de Provence *Arundo donax*. Au sud de celui-ci se trouve un grand bassin de rétention (89.23), à sec lors de nos inventaires mais qui pourrait être utilisé par quelques amphibiens communs lors de la reproduction (observation d'un Crapaud commun *Bufo bufo* et d'une Grenouille « verte » *Pelophylax sp*). Sur ces éléments, seules des espèces communes sont attendues ce qui prévaut un enjeu faible à ces éléments.

Un boisement de Chêne vert est présent à l'est du projet. Il s'agit d'un boisement peu typique du fait de la présence d'espèces arborées méso à hygrophiles (Frêne à feuilles étroites *Fraxinus angustifolia*, Peuplier blanc *Populus alba* et Ormeau *Ulmus minor*) dans les parties basses et de Pin d'Alep *Pinus halepensis* dans les parties hautes. Cet habitat reste toutefois globalement rattaché à l'habitat d'intérêt communautaire 9340 « Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* » du fait de la bonne représentation d'espèces caractéristiques (Chêne vert *Quercus ilex*, Viorne Tin *Viburnum tinus*, Rouvet *Osyris alba*, Salsepareille *Smilax aspera*) et de la dominance du Chêne vert. Ce boisement revêt un enjeu de conservation écologique modéré. Il peut être utilisé par plusieurs espèces patrimoniales d'oiseaux lors de la reproduction, et notamment par le Coucou geai et la Huppe fasciée, observés à proximité. Un enjeu modéré peut être attribué à cet habitat.

Notons l'observation en périphérie est de ce boisement d'une espèce de reptile à enjeu de conservation modéré localement : le Psammodrome d'Edwards *Psammodromus edwarsianus*. Cette espèce est typique des pelouses sèches et garrigues et n'est pas attendue au niveau de la zone de projet. Il est, en revanche, attendu au sein de la friche sèche présente, en surplomb, au sud du projet.

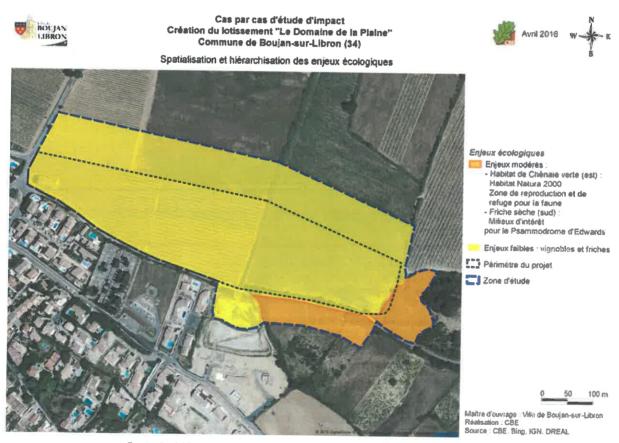
Si les milieux paraissent de premier abord d'assez faible intérêt pour la biodiversité, ils n'en sont pas, pour autant, inintéressants. Leur destruction pourrait alors conduire à des impacts sur la faune. Outre la destruction d'habitat d'espèces (ces espèces étant toutes à enjeu faible, cet impact est également jugé faible car ces espèces peuvent trouver



d'autres milieux favorables aux alentours, y compris dans les jardins privatifs), il existe un risque important de destruction d'individus d'espèces patrimoniales et protégées si les travaux de terrassement sont réalisés entre novembre et août inclus. Cela correspond à la période hivernale, où les reptiles et amphibiens sont très sensibles car en léthargie, et à la période de reproduction où reptiles, amphibiens et oiseaux sont particulièrement vulnérables (groupes les plus susceptibles de se reproduire sur l'emprise du projet ou ses abords immédiats). C'est pourquoi il convient de réaliser les travaux de terrassement entre le début du mois de septembre et la fin du mois de novembre.

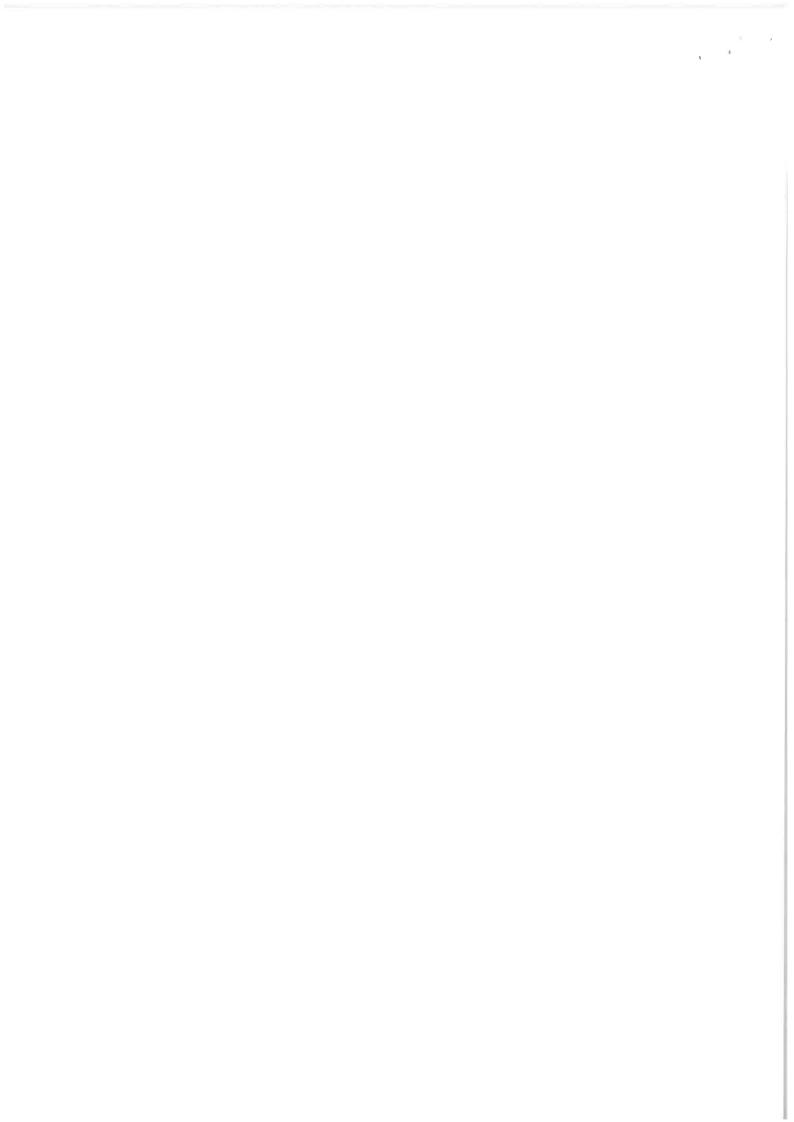
Comme mentionné dans le rapport de présentation du PLU de la commune (Révision générale, BETU 2013) suite aux conclusions de l'expertise écologique menée par le bureau d'études EcoMed, il pourrait être intéressant de conserver les linéaires arbustifs/arborés ainsi que les fossés. Même si ces éléments paysagers ne représentent pas d'enjeu particulier (enjeu faible), ils sont le siège de la reproduction et servent de refuge pour plusieurs espèces de faune commune, mais pour la plupart protégées (amphibiens, reptiles ou oiseaux). Ces éléments peuvent, par ailleurs, servir de corridor de déplacement pour certaines espèces (exemple des amphibiens se reproduisant au sein des bassins de rétention au sud ainsi que dans la rivière Le Libron au nord). Ces espaces naturels pourraient être valorisés en tant que tels dans le projet d'aménagement, ainsi qu'à la faveur des jardins familiaux prévus sur le projet.

La carte suivante synthétise les enjeux écologiques sur la zone étudiée.



Carte 2 : hiérarchisation des enjeux écologiques sur la zone étudiée

Sur la base des préconisations énoncées, il ne ressort que des impacts résiduels faibles à très faible sur les milieux naturels.



Liste des espèces observées au sein de la zone d'étude.

Liste des plantes relevées au sein de la zone d'étude le 29 mars 2016 : 60 espèces.

Nom scientifique (taxref v4)	Nom commun	D
Allium vineale L., 1753	Ail des vignes	Rareté*
	Asperge sauvage, Asperge à	
Asparagus acutifolius L., 1753	feuilles aiguës	TC
Avena barbata Pott ex Link, 1799	Avoine barbue	TC
Ballota nigra subsp. meridionalis (Bég.) Bég., 1909	Ballote fétide, Marrube noire	С
Bothriochloa saccharoides (Sw.) Rydb., 1931	Barbon velu	Nat
Brachypodium phoenicoides (L.) Roem. & Schult., 1817	Brachypode de Phénicie	TC
Bryonia cretica subsp. dioica (Jacq.) Tutin, 1968	Bryone dioïque	С
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik. subsp. bursa- pastoris	Capselle, Bourse-à-pasteur	тс
Cerastium pumilum Curtis, 1777	Céraiste nain	TC
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs	TC
Coriaria myrtifolia L., 1753	Corroyère	С
Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin	TC
Coronilla valentina subsp. glauca (L.) Batt., 1889	Coronille glauque	С
Crepis sancta (L.) Bornm., 1913	Crepide de nimes, Herbe rousse	TC
Crepis vesicaria subsp. taraxacifolia (Thuill.) Thell. ex Schinz & R.Keller, 1914	Crepis à feuilles de pissenlit	тс
Cynoglossum creticum Mill., 1768	Cynoglosse de Crète	TC
Daucus carota L., 1753	Carotte commune	TC
Diplotaxis erucoides (L.) DC., 1821	Fausse Roquette	TC
Dittrichia viscosa (L.) Greuter, 1973	Inule visqueuse	TC
Erigeron sumatrensis Retz., 1810	Vergerette de Sumatra, Vergerette de Barcelone	тс
Erodium ciconium (L.) L'Hér., 1789	Bec-de-cigogne	С
Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789	Bec-de-grue à feuilles de Ciguë	ТС
Erodium moschatum (L.) L'Hér., 1789	Erodium musqué	AC
Euphorbia cyparissias L., 1753	Euphorbe petit Cyprès	TC
Foeniculum vulgare Mill., 1768	Fenouil	TC
Fraxinus angustifolia Vahl, 1804	Frêne à feuilles étroites	TC
Fumaria officinalis L., 1753	Fumeterre officinale	TC
Galium mollugo L., 1753	Caille-lait blanc, Gaillet Mollugine	C
Geranium rotundifolium L., 1753	Géranium à feuilles rondes	TC
Hedera helix L., 1753	Lierre	TC
Hordeum murinum L., 1753	Orge des rats	TC
Hypochaeris radicata L., 1753	Porcelle radicante	TC
Iris foetidissima L., 1753	Iris fétide, Iris Gigot	С
Jasminum fruticans L., 1753	Jasmin d'été, Jasmin jaune, Jasmin ligneux	тс
Lamium amplexicaule L., 1753	Lamier amplexicaule	TC
Lamium purpureum L., 1753	Ortie pourpre	C
Medicago minima (L.) L., 1754	Luzerne naine	TC
	Edecilie Hallie	10

		¥.

Nom scientifique (taxref v4)	Nom commun	Rareté*
Mercurialis annua L., 1753	Mércuriale annuelle, Foirolle	TC
Omithogalum umbellatum L., 1753	Dame-d'onze-heures	TC
Osyris alba L., 1753	Rouvet	TC
Pinus halepensis Mill., 1768	Pin d'Alep	TC
Platycapnos spicata (L.) Bernh., 1833	Fumeterre en épi	AR
Poa annua L., 1753	Pâturin annuel	TC
Populus alba L., 1753	Peuplier blanc	TC
Quercus ilex L., 1753	Chêne vert, Yeuse	TC
Quercus pubescens Willd., 1805	Chêne pubescent, Chêne blanc	TC
Ranunculus ficaria L., 1753	Ficaire	TC
Sanguisorba minor Scop., 1771	Petite Pimprenelle	С
Scabiosa atropurpurea var. maritima (L.) Fiori, 1903	Scabieuse maritime	TC
Senecio vulgaris L., 1753	Séneçon vulgaire	TC
Setaria verticillata (L.) P.Beauv., 1812	Sétaire verticillée	С
Smilax aspera L., 1753	Salsepareille	TC
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude	TC
Sonchus oleraceus L., 1753	Laiteron potager, Laiteron maraîcher	тс
Stellaria media (L.) Vill., 1789	Mouron des oiseaux	TC
Ulmus minor Mill., 1768	Orme champêtre, Ormeau	TC
Urtica urens L., 1753	Ortie brûlante	AC
Veronica hederifolia L., 1753	Véronique à feuilles de Lierre	С
Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse	TC
Viburnum tinus L., 1753	Laurier-tin, Viorne Tin	тс

Légende du tableau :

*Degré de rareté en France méditerranéenne (rareté jugée à l'aune des exigences écologiques des espèces et de leur répartition connue en France): TC: Très commun, C: commun, AC: assez commun, AR: assez rare, R: rare, TR: très rare, PI: individus plantés, Nat: Naturalisé.

Aucune de ces espèces n'est menacée régionalement ni nationalement et aucune ne bénéficie d'un statut de protection stricte ou d'une inscription sur la liste des espèces ZNIEFF en région.

ж у ф

Liste des espèces faunistiques contactées sur la zone d'étude les 29 et 31 mars 2016

Nom français	Nom latin	Statut de protection/ vuinérabilité
	Invertébrés	
Flambé	Iphiclides podalirius	_
Mégère	Lasiommata megera	
Oedipode grenadine	Acrotylus insubricus	
Pieride du Chou	Pieris brassicae	-
Tircis	Pararge aegeria	_
	Oiseaux	
Alouette lulu	Lullula arborea	Protégé, Directive Oiseaux
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	Protégé, Vulnérable (région)
Choucas des tours	Coloeus monedula	Protégé
Cisticole des joncs	Cisticola juncidis	Protégé
Corneille noire	Corvus corone corone	Chassable
Coucou geai	Clamator glandarius	Protégé, Quasi-menacé (région)
Etourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	Chassable
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	Protégé
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Protégé
Fauvette mélanocéphale	Sylvia melanocephala	Protégé
Goéland leucophée	Larus michahellis	Protégé
Héron cendré	Ardea cinerea	Protégé
Hirondelle rustique	Hirundo rustica	Protégé, Quasi-menacé (région)
Huppe fasciée	Upupa epops	Protégé
Merle noir	Turdus merula	Chassable
Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	Protégé
Mésange charbonnière	Parus major	Protégé
Moineau domestique	Passer domesticus	Protégé
Perdrix rouge	Alectoris rufa	Chassable
Pigeon ramier	Columba palumbus	Chassable
Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros	Protégé
Serin cini	Serinus serinus	Protégé
Tourterelle turque	Streptopelia decaocto	Chassable
Verdier d'Europe	Chloris chloris	Protégé
	Reptiles	
Psammodrome d'Edwards	Psammodromus hispanicus	Protégé, Vulnérable (région)
	Amphibiens	
Crapaud commun	Bufo bufo	Protégé
Grenouille verte indéterminée	Pelophylax sp	Protégé

